



PROTOCOLE DE REPRISE Judo Pays d'Ancenis (Version 2)

En rouge les évolutions apportées aux protocoles suite à un nouvel arrêté municipal, valable uniquement pour le dojo d'Ancenis

Cher(e)s licencié(e)s, judokas, judokates et parents,

Nous avons eu l'autorisation, par la fédération française de judo ainsi que des mairies, de reprendre l'activité judo pour ce début de saison 2020/2021. Cette autorisation de reprise est encadrée par un protocole strict. Il peut être contraignant mais indispensable. Ci-dessous, vous trouverez les règles qui seront appliquées dès le premier jour de reprise, règles qui pourront évoluer en fonction de l'actualité « Covid » :

1. Lors de votre arrivée au dojo, le port du masque est obligatoire pour les licenciés comme pour les accompagnants. Celui-ci sera retiré lorsque vous montrez sur le tapis. En effet le port du masque n'est pas imposé lors des cours sur le tatami et sera déposé dans un sac avec votre bouteille d'eau ainsi que vos claquettes.
2. ***L'accès aux vestiaires est autorisé dans le respect du nombre de personnes dans les vestiaires, de la distance physique minimale et de la régulation des flux.***
Le port du masque y est obligatoire et les usagers ne doivent en aucun cas y laisser leurs effets personnels.
L'accès aux douches est strictement interdit. Le temps de présence des personnes dans les vestiaires doit être réduit au minimum.
3. Le nettoyage des mains et des pieds se fera lors de l'entrée et la sortie des tapis. Pour une question d'organisation, nous vous demandons d'apporter votre gel hydro alcoolique.
4. L'accès au dojo sera réservé aux licenciées et pratiquants. Nous demandons donc aux parents d'attendre à l'extérieur du dojo, et nous mettrons en place un sens de circulation (quand cela sera possible dans certains dojos). De plus, pour nous permettre d'organiser ce flux, nous vous demandons d'arriver un quart d'heure avant la séance.
L'utilisation des tribunes est autorisée sous réserve du respect de la distanciation physique. Toutes les personnes doivent avoir une place assise. Un siège libre est laissé entre les personnes ou les groupes de personnes venant ensemble.
5. Lors des cours, les encadrants seront masqués et la séance se déroulera avec le même partenaire.
6. Nous mettons en place un registre qui nous permettra d'enregistrer les personnes présentes lors des différents cours. Celui-ci nous assurera le suivi des personnes présentes si un cas Covid est détecté
7. En cas de symptômes (fièvres, courbatures, toux...) nous vous demandons de ne pas venir et de procéder à un dépistage. Si celui-ci est positif merci de contacter Gérard au 06.19.69.33.11.

Les encadrants et les dirigeants vous remercient par avance de votre compréhension et votre rigueur dans le suivi du protocole.
En espérant vous voir très prochainement sur les tapis.

**Fait le 25 Septembre 2020,
Judo Club Ancenis**